

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCINA – DE BRUIN – DENOMBRET – DELCROIX – DELOT M. – DERUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER – SEUVRE – TISON.

Messieurs BAILLET – BIOT – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – DELAVAUT – DELOT Y. – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GAILLOT M. – GUINET-BAUDIN – LAVANTUREUX – LEPRUN – MAILLARD – MORINIÈRE – PORCHER – QUERET – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – RUSCH – TIRARD – VEUILLOTTE.

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Messieurs HENRY et JUSSOT.

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame BOUROTTE (excusée) et Messieurs CARRA, CLÉRIN, HARIOT (excusé) et LEGRAND.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES - FOND DE CONCOURS - Attribution

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivants :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
CHAMPLOST	RENOVATION RESEAU ELECTRIQUE ET ENTRETIEN DU CLOCHER DE L'EGLISE	24 635,00 € HT	30 %	7 000,00 € ⁽¹⁾
ESNON	CREATION D'UN PARKING FACE AU CIMETIERE	22 791,25 € HT	50 %	6 937,38 € ⁽²⁾

(1) Plafond d'aide

(2) Montant demandé par la commune

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME - Taxe de séjour 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **MAINTIENT** les règles d'application et de procédure de collecte de la taxe de séjour ;
- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2021 et pour toute l'année 2021 :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée	Part CD Yonne	Tarif global
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,18 €	0,22 €	2,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,82 €	0,18 €	2,00 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,91 €	0,09 €	1,00 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,59 €	0,06 €	0,65 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes, auberges collectives	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,41 €	0,04 €	0,45 €
Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 2 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ce tarif.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME - EPIC OFFICE DE TOURISME SEREIN ET ARMANCE - Convention de mise à disposition de véhicules

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **RAPPORTE** la délibération du 28 juin 2018, fixant les conditions de mise à disposition du bureau d'information touristique rendue inapplicable par la disparition de l'association « Office de tourisme du Florentinois » ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de véhicules communautaires au profit de l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme Serein et Armance » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION - ASSOCIATIONS - Attribution de subventions - Année 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ATTRIBUE** les subventions conformément au tableau présenté ci-dessous :

Structure	Détail action 2020	Budget global 2021	Décision
Festival en Othe	Spectacles FestiCoccinelle année 2021	59 552,52 €	2 938,30 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Chailley	Trail Foret d'Othe 04/07/21	12 740,00 €	2 000,00 €
Moto club de Briennon	Super cross de l'Yonne - 04/09/21	120 000,00 €	2 000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION - SPORT - Centre Tennistique - Convention d'occupation avec l'association « ENTENTE SPORTIVE DU FLORENTINOIS »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du centre tennistique à l'association « Entente Sportive du Florentinois » ainsi qu'à sa section tennis ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

FINANCES - BUDGET EA PORTE OUEST - Décision Modificative n°1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :
- **Dépenses de Fonctionnement :**
 - **023** : Virement à la section d'Investissement - 540 000.00 €
 - Total :** - 540 000.00 €
- **Recettes de Fonctionnement :**
 - **775** : Cession Immo - 555 000.00 €
 - **74** : Subvention Equilibre Budget Principal 15 000.00 €
 - Total :** - 540 000.00 €
- **Recettes d'Investissement :**
 - **021** : Virement à la section de Fonctionnement - 540 000.00 €
 - **024 – 775** : Cession Immo 555 000.00 €
 - **1315** – Subvention équilibre Budget Principal - 15 000.00 €
 - Total :** 0 €